

INFORMATION TARIFS RESTAURATION :

Nouveauté rentrée 2026 !

Afin d'harmoniser les tarifs sur un même territoire, à partir de la rentrée de septembre, la région Nouvelle Aquitaine met en place la tarification solidaire pour vous aider à financer les repas en fonction de vos revenus.

[tarification-solidaire](#)

Si vous souhaitez bénéficier de la tarification solidaire, il faut créer un compte et vous inscrire en cliquant sur :

[Création compte restauration solidaire](#)

Une fois le compte créé il faudra renseigner votre revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales de votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025

Une question, besoin d'aide ? contactez le service usager au 05 49 38 49 38 choix 1 ou tapez nouvelle-aquitaine.fr/contact

En cas de non inscription, la tarification maximale sera appliquée.

ATTENTION l'inscription à la tarification solidaire ne vaut pas une inscription à la demi-pension !

Pour toutes questions relatives à l'inscription à la demi-pension, veuillez-vous rapprocher du service intendance : sec-int.0330022v@ac-bordeaux.fr